

Guide d'entretien

Arcadia™

La facilité d'entretien constitue l'un des avantages d'Arcadia. Comme tout système de collecte de polluants, le séparateur hydrodynamique Arcadia doit être entretenu régulièrement pour une efficacité continue. L'entretien est une procédure simple effectuée à l'aide d'un camion aspirateur ou d'un équipement similaire. Le système est conçu pour minimiser le volume d'eau perdu pendant l'entretien de routine, réduisant ainsi les coûts d'élimination.

Les entrepreneurs peuvent accéder aux polluants stockés dans le regard par le couvercle du regard. Cela leur permet d'avoir accès au tuyau d'aspiration au fond du regard pour éliminer les sédiments et les déchets, sans qu'une entrée d'espace clos soit nécessaire pour l'inspection ou l'entretien.

L'ensemble de la procédure d'entretien prend généralement de 2 à 4 heures, selon la taille du système, la quantité de matériaux capturés et la capacité du camion aspirateur.

Des réglementations locales peuvent s'appliquer à la procédure d'entretien. L'élimination sécuritaire et légale des polluants relève de l'entrepreneur d'entretien. L'entretien ne doit être effectué que par un entrepreneur qualifié.

Cycle d'inspection et de nettoyage

Une inspection périodique est requise pour déterminer la nécessité de l'entretien et sa fréquence. Les inspections doivent commencer dès que la construction est terminée, puis se poursuivre sur une base annuelle. Dans des conditions normales d'utilisation, le système doit être nettoyé tous les 1 à 3 ans.

Les sites qui ont un écoulement excessif d'huile, de carburant ou de sédiments peuvent raccourcir le cycle d'entretien. L'inspection périodique est importante.

Déterminer quand nettoyer

Pour déterminer la profondeur des sédiments, l'entrepreneur en entretien doit abaisser une tige stadimétrique dans le regard, jusqu'à ce qu'elle atteigne le sommet des sédiments capturés. Marquez cet endroit sur la tige, puis continuez à pousser la tige à travers les sédiments jusqu'à ce qu'elle atteigne le fond du puisard. Ensuite, marquez le deuxième point sur la tige, puis comparez les deux marques pour déterminer la profondeur du sédiment capturé.

L'entretien doit être effectué lorsque les sédiments ont atteint une profondeur de 450 mm (18 po).

Capacités de stockage d'Arcadia

Modèle	Diamètre du regard mm (po)	Volume total du système Litres (gallons)	Capacité de la chambre de traitement Liters (Gallons)	Capacité de sédiments standard (profondeur de 18 po) m³ (yards³)	Capacité de sédiments NJDEP (50 % profondeur standard) m³ (Yards³)
AR3	914 (36)	917 (242)	767 (203)	0,30 (0,39)	0,15 (0,19)
AR4	1 219 (48)	2 402 (635)	2 135 (564)	0,53 (0,70)	0,27 (0,35)
AR5	1 524 (60)	3 753 (991)	3 336 (881)	0,83 (1,09)	0,42 (0,55)
AR6	1 829 (72)	5 404 (1 428)	4 804 (1 269)	1,20 (1,57)	0,60 (0,79)
AR8	2 438 (96)	15 656 (4 136)	14 588 (3 854)	2,14 (2,79)	1,07 (1,40)
AR10	3 048 (120)	30 022 (7 931)	28 354 (7 490)	3,34 (4,36)	1,67 (2,18)

Procédures d'entretien

1. Retirez le couvercle du regard pour permettre l'accès au stockage des polluants. Les polluants sont stockés dans le puisard, sous l'ensemble de l'unité. Accédez à cette zone par le cylindre d'accès (diamètre supérieur à 254 mm [10 po] pour toutes les tailles).
2. Utilisez un camion aspirateur ou tout autre équipement similaire pour enlever toute l'eau, les débris, l'huile et les sédiments. Voir la figure 1.
3. Utilisez un tuyau à haute pression pour nettoyer le regard de tous les sédiments et débris restants. Ensuite, utilisez le camion aspirateur pour enlever l'eau.
4. Remplissez le regard nettoyé avec de l'eau jusqu'à ce que le niveau atteigne le radier du tuyau de sortie.
5. Remplacez le couvercle du regard.
6. Éliminez l'eau, l'huile, les sédiments et les déchets pollués dans une installation approuvée.
 - a. Les réglementations locales interdisent le rejet des matériaux solides dans le réseau sanitaire. Vérifiez auprès de l'autorité locale des égouts pour obtenir l'autorisation d'évacuer le liquide.
 - b. Certaines localités traitent les polluants comme du lixiviat. Vérifiez auprès des organismes de réglementation locaux les exigences en matière d'élimination.
 - c. D'autres réglementations locales peuvent s'appliquer à la procédure d'entretien.

Figure 1

